

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 12 mars 2019



L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept mars s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : treize

Nombre de conseillers présents : neuf

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mr Christophe DESAULTY, Mme Monique DELABARE, Mme Pauline GRESSENT, Mr Yves LETELLIER, Mr Daniel PELFRESNE, Mr Jean BALLUE et Mr David SAVOYE.

Étaient absents excusés : Mme Danielle MISSIR, Mme Katia ANDRIEU, Mme Catherine TRANOUEZ, et Mr Bruno LAPIERRE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Pauline GRESSENT a été élue secrétaire.

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2018

Le compte-rendu de la séance du jeudi 6 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

• ÉCLAIRAGE PUBLIC

- PROJETS 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil quatre projets préparés par le SDE76 :

- ↳ Affaire EP-2018-0-76566-M1131 - route des Fleurs
montant prévisionnel = 5 004,26 € TTC
participation restant à charge de la commune = 1 887,77 € TTC.
- ↳ Affaire EP-2018-0-76566-M1136 - rue André Marie
montant prévisionnel = 9 156,76 € TTC
participation restant à charge de la commune = 3 761,25 € TTC.
- ↳ Affaire EP-2018-0-76566-M1137 - impasse et rue Guy de Maupassant
montant prévisionnel = 12 411,06 € TTC
participation restant à charge de la commune = 5 035,00 € TTC.
- ↳ Affaire EP-2018-0-76566-M1138 - rue de Fontenelle
montant prévisionnel = 17 548,25 € TTC
participation restant à charge de la commune = 6 462,42 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter les quatre projets ci-dessus énumérés ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 17 146,44 € ;
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- de solliciter auprès du SDE76 un prêt correspondant à ces dépenses ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

- EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

A l'unanimité, le conseil décide qu'à compter de la mise en service des nouveaux appareils, l'éclairage public sera coupé chaque nuit de 23 heures à 4 heures.

- EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

A l'unanimité, le Conseil décide que l'éclairage public sera éteint du 2 mai au 1^{er} octobre 2019.

• CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Mr le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 34 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} mai 2019, un emploi d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 30/35^{ème}.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments à temps non complet à raison de 30/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2019.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2019.

• VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2019

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal a voté pour l'année 2019, les subventions suivantes :

Association « Les Genêts »	390,00 €
Union Sportive - subvention exceptionnelle	850,00 €
Moto-Club de l'Austreberthe	1 000,00 €
Sporting Club	1 200,00 €
Cheveux d'Argent	700,00 €
Comité des Fêtes (subvention 2018)	200,00 €
Comité des Fêtes	200,00 €
Club de Gym de la Vallée de l'Austreberthe	230,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Association des Sinistrés des Inondations de la Vallée de l'Austreberthe	30,00 €
Association « Le Relais » de Pavilly	500,00 €
L'atelier de Zaza	1 280,00 €
Divers	570,00 €

Soit un total de 7 200 euros.

• RÈGLEMENT POUR LA LOCATION DE LA SALLE MARCEL BERTAUX

A l'unanimité, le conseil décide modifier le règlement de location de la salle Marcel Bertaux tel que annexé avec notamment les points suivants :

- le deuxième chèque de caution est porté à 300€ au lieu de 150€.
- il est formellement interdit de cuire à l'extérieur de la salle (barbecue ...)

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- SALLE MARCEL BERTAUX : le volet roulant de la salle séparant l'office de la salle de réception est à remplacer.

- FONDS DE CONCOURS

A l'unanimité, le Conseil sollicite la Communauté de Communes Caux Austreberthe pour l'obtention d'un fond de concours pour l'acquisition de mobilier, d'ordinateurs et pour des travaux à l'école « Les Genêts » à hauteur de 8 000 € hors taxes.

- SUBVENTION POUR LES SORTIES ORGANISÉES PAR LE COLLÈGE

Le Conseil décide à l'unanimité que les enfants domiciliés à Sainte-Austreberthe et participant à une sortie organisée par le collège de Pavilly pourront prétendre à « l'aide séjour » accordée à chaque Austreberthais de moins de 16 ans à hauteur de 5€ par jour pour 10 jours au maximum par an. L'aide sera versée directement au collège sur présentation d'une attestation de séjour et d'un RIB de l'établissement.

- RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Mr le Maire précise que ce règlement est disponible en mairie ou sur le site de la Communauté de Communes Caux Austreberthe (<http://www.cccauxaustreberthe.fr/>).

- CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BARENTIN

Le Conseil Municipal fait part de son mécontentement concernant le fait que le personnel du centre des Finances Publiques de Barentin n'est pas remplacé et sollicite la DGFIP afin que les moyens humains adéquats soient mis à disposition afin de rétablir un bon service.

- ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur la demande de Monsieur le receveur, deux admissions en non-valeur sont prononcées à l'unanimité :

- . en faveur de Mr & Mme Yannick Lainé pour la somme de 28€
- . en faveur de Mme Rachel Lefèvre pour la somme de 4€

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6541 du BP 2019.

- Mr le Maire informe le Conseil qu'un camion « pizza » va s'installer place de la mairie chaque mardi.

- TRAVAUX DE VOIRIE

Mr le Maire fait part qu'il va rencontrer le technicien de la Communauté de Communes afin de chiffrer les réparations en matière de voirie.

A l'unanimité, le conseil décide de solliciter l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

- Mr Savoye déplore qu'une famille ait quitté la commune en laissant une dizaine de chats qui depuis causent des nuisances aux voisins.

- Mme Gressent suggère que la chasse aux œufs programmée le samedi 20 avril soit déplacée compte-tenu du montage du terrain de motocross qui a lieu ce même samedi ; le Conseil propose de la reporter au lendemain si possible.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 22 heures 13.